

Le Cabinet LIGNER & ROCHELET intervient aux côtés de dirigeants et actionnaires aux fins de les conseiller et de les accompagner dans toutes les opérations relatives à la vie de la société.

Le Cabinet dispose d'une organisation rigoureuse et d'outils de gestion électronique de documents lui permettant de fournir un service performant et complet en matière de suivi juridique de sociétés dans le cadre d'un budget forfaitisé.

Nous proposons à nos clients des prestations annualisées comprenant la prise en charge de l'ensemble de leurs besoins en matière de suivi juridique de leurs sociétés. Par ailleurs, le Cabinet assure les relations avec les experts-comptables et commissaires aux comptes des sociétés.

Création de sociétés et suivi juridique

- Constitution de société sous toutes formes sociales ;
- Conseils aux fondateurs et dirigeants en matière de statut social et fiscal ;
- Optimisation de la structuration ;
- Approbation des comptes ;
- Suivi des procédures statutaires, conventionnelles et légales.

Vie de la société

- Modifications statutaires et transformation de société ;
- Cession de parts sociales et d'actions ;
- Opérations sur le capital social : augmentation, réduction, amortissement ;
- Emission de valeurs mobilières.

[Sur les prestations du Cabinet en matière de capital investissement et d'opérations de haut de bilan.](#)

Prestations d'accompagnement et service clé en main

Dans le cadre du suivi juridique des sociétés, le Cabinet propose un service global comprenant outre la rédaction des actes :

- La mise à disposition d'une salle de réunion pour la tenue des assemblées générales ;
- La présence d'un avocat le cas échéant pour assurer le secrétariat de l'assemblée ;
- La réalisation et le suivi de toutes les formalités ;
- La tenue, la conservation et la mise à jour des registres légaux.